

MAIRIE DE ROSCOFF

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 2020

L'an Deux Mil Vingt, le quatorze février à DIX-HUIT heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Gisèle RIOU, Madame Brigitte LELEUX, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Viviane LE JANNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Béatrice CREACH, Madame Isabelle KERVILLEC, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Maël DE CALAN, Monsieur Jean-Claude DIROU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Madame Elisabeth COUCHOURON, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Madame Sylviane MALEGEANT à Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER,
Monsieur Jean-Luc DERRIEN à Madame Pascale BOU LAHDOU

ABSENTS :

Monsieur Gildas LE BOT,

En exercice : 27

- Présents : 24
- Votants : 26

Date de la convocation : 7 février 2020

Madame Isabelle KERVILLEC a été élue secrétaire.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2019 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2019 ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Gisèle RIOU, Madame Brigitte LELEUX, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU,

Monsieur Alain CABIOCH, Madame Béatrice CREACH, Madame Isabelle KERVELLEC, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Jean-Claude DIROU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Madame Béatrice NOBLOT, Madame Elisabeth COUCHOURON, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

- UTILISATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectué, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 20 décembre 2019.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 12 demandes de préemption à laquelle il n'a pas donné suite, et qu'il a signé 16 décisions :

- DECISION n°2019-54 – Fixation des tarifs des droits de places de la Fête foraine et des cirques
- DECISION N n°2019-55 – Fixation des tarifs des droits de place du marché hebdomadaire
- DECISION n°2019-56 – Fixation des tarifs des stands lors de la Fête de l'Oignon de Roscoff 2020
- DECISION n°2019-57 – Fixation des tarifs des droits de place pour l'occupation d'un emplacement lors du Food Truck Festival de Roscoff 2020
- DECISION n°2019-58 – Fixation des tarifs d'occupation du domaine public
- DECISION n°2019-59 – Fixation des tarifs de location des salles municipales
- DECISION n°2019-60 – Fixation des tarifs des droits de place pour les bouquinistes
- DECISION n°2019-61 – Fixation des tarifs de la restauration scolaire
- DECISION n°2019-62 – Fixation des tarifs de la bibliothèque municipale
- DECISION n°2019-63 – Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs
- DECISION n°2019-64 – Fixation des tarifs de l'animation jeunes et des camps jeunes
- DECISION n°2019-65 – Fixation des tarifs de la garderie périscolaire
- DECISION n°2020-01 – Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un hangar dans le quartier de la gare secteur Nord avec la Société d'Aménagement du Finistère
- DECISION n°2020-02 – Signature d'une convention d'adhésion 2020-001 à la centrale d'achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques
- DECISION n°2020-03 – Signature de l'avenant n°1 pour la Construction d'une Maison de Santé, Lot n°11 : Revêtements de sols faïences, pour une plus value de 385,03 € H.T. portant le montant total du marché à 34 830,33 € H.T.
- DECISION n°2020-04 – Maintenance matériels, logiciels et assistance téléphonique du système de gestion des « Cartes multiservices » de la ville de Roscoff à la société HORANET de FONTENAY LE COMTE (85) pour un montant de 3 503,00 € H.T à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

COMPTE DE GESTION 2019

Madame Maryse GUENNEC, comptable du trésor de Saint Pol de Léon, a arrêté les comptes de gestion des différents budgets, pour l'année 2019, comme suit :

2 - Ville (P.J. n° 1)

Section de fonctionnement : 1 161 004,50 €

Section d'investissement : - 1 852 612,04 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ONT APPROUVÉ le compte de gestion de la Ville pour l'année 2019.

3- Port (P.J. n° 2)

Section de fonctionnement :	723 154,76 €
Section d'investissement :	50 732,57 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion du Port pour l'année 2019.

4 - Eau (P.J. n° 3)

Section de fonctionnement :	113 184,13 €
Section d'investissement :	- 27 865,01 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion Eau pour l'année 2019.

5- Assainissement (P.J. n° 4)

Section de fonctionnement :	497 294,22 €
Section d'investissement :	- 230 000,95 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion Assainissement pour l'année 2019.

6 - Camping (P.J. n° 5)

Section de fonctionnement :	15 182,55 €
Section d'investissement :	- 16 817,59 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion du Camping pour l'année 2019.

7 - Maison de Santé (P.J. n° 6)

Section de fonctionnement :	- 2 455,24 €
Section d'investissement :	- 509 921,72 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion de la Maison de Santé pour l'année 2019.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Monsieur le Président de séance a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour les différents budgets de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Madame la comptable du trésor :

8 - Ville (P.J. n° 7)

Section de fonctionnement :	1 161 004,50 €
Section d'investissement :	- 1 852 612,04 €

↳ (- 423 156,04 € compte tenu de l'agrégat des RAR de 1 429 456,00 €)

Intervention de Monsieur Michel AUTRET

« Dans le compte administratif 2019 du budget ville les restes à réaliser (RAR) figurent à hauteur de 1 429 456 euros. La partie recette impacte ces RAR et notamment le montant des emprunts non tirés sur les contrats négociés par la ville auprès des organismes prêteurs. Ce montant est de 2 017 380 € :
- 100 000 € correspondent au reliquat disponible sur le contrat négocié auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2017 pour un montant de 600 000 €,
- 958 000 € c'est la totalité du second contrat négocié en 2017 auprès de la CDC et pour lequel vous avez négocié au début de l'automne 2019 un report de la durée de la période de financement de 24 à 48 mois compte tenu que cet emprunt n'avait pas encore été utilisé,
- enfin, 709 380 € apparaissent disponible au titre d'un nouvel emprunt négocié auprès du Crédit Agricole au cours du mois de décembre dernier.

Si le conseil municipal a bien délégué au Maire l'attribution de procéder, dans les limites inscrites au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, le code général des collectivités territoriales (article L2122-23) que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. Vous avez présenté en début de séance la liste des décisions que vous avez prises depuis le dernier conseil. Il n'y en avait aucune relative à ce dossier d'emprunt.

Aucune raison objective ne vous imposait de négocier un quelconque nouvel emprunt. Dans l'hypothèse où il y aurait eu un besoin de cash, la ville disposait au titre des deux emprunts de la CDC de plus de 1 000 000 € de mobilisables. Mais cela n'était pas le cas. La trésorerie était suffisante pour payer les factures. La meilleure preuve, la totalité de ces ressources de financement se retrouvent au 31 décembre dans les Restes à réaliser.

Le seul avantage de cette opération réside dans la présentation du budget de l'année 2020. Il permet d'inclure le montant de cet emprunt au titre des RAR et de ce fait l'emprunt d'équilibre pour le budget 2020 est de 312 358 €. Sans l'emprunt du mois de décembre les RAR aurait été moins importants et il aurait fallu inscrire un emprunt de 1 021 738 € au budget ce qui aurait été contraire à la doctrine développée depuis le début de ce mandat à savoir limitation de l'emprunt au montant remboursé au cours de l'exercice. »

Réponse de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, une négociation a été menée en fin 2019 pour obtenir des conditions avantageuses pour ce nouveau prêt que le Crédit Agricole a proposé vers la mi-décembre. Le contrat est en cours de finalisation. Il est nécessaire de posséder une bonne trésorerie pour faire face aux dépenses générées par les chantiers qui sont réalisés actuellement (pistes cyclables (dont les subventions ne seront versées qu'ultérieurement) et la maison de santé. L'inscription en report est donc justifiée.

Monsieur Stéphane AUDIC regrette le nombre de naissances et que ce phénomène risque de ne pas s'inverser sur le long terme.

Monsieur le Maire répond que c'est pour cette raison que l'aménagement de l'éco quartier a été décidé mais les effets ne seront ressentis sur les effectifs scolaires que dans quelques années.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 3 contre et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif de la Ville pour l'année 2019.

9 - Port (P.J. n° 8)

Section de fonctionnement : 723 154,76 €

Section d'investissement : 50 732,57 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif du Port pour l'année 2019.

10 - Eau (P.J. n° 9)

Section de fonctionnement : 113 184,13 €

Section d'investissement : - 27 865,01 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif Eau pour l'année 2019.

11 - Assainissement (P.J. n° 10)

Section de fonctionnement : 497 294,22 €

Section d'investissement : - 230 000,95 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif Assainissement pour l'année 2019.

12 - Camping (P.J. n° 11)

Section de fonctionnement : 15 182,55 €

Section d'investissement : - 16 817,59 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif du Camping pour l'année 2019.

13- Maison de santé (P.J. n° 12)

Section de fonctionnement : - 2 455,24 €

Section d'investissement : - 509 921,72 € (- 199 442,72 € compte tenu de l'agrégat des restes à réaliser de 310 479,00 €)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif de la Maison de Santé pour l'année 2019.

14 - AFFECTATION DES RESULTATS DES DIFFERENTS BUDGETS (PRINCIPAL ET ANNEXES)

Compte tenu des résultats de fonctionnement et des besoins de financement de la section d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit, pour les différents budgets :

- ville : 423 156,04 €
- port : /
- eau : 27 865,01 €
- assainissement : ,230 000,95 €
- camping : 15 182,55 €
- maison de santé : /

Ces résultats seront inscrits au compte 1068, en recette d'investissement, aux budgets 2020.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 abstention :

- **ONT ACCEPTÉ** les opérations proposées.

BUDGETS PRIMITIFS 2020

En introduction, Monsieur le Maire a vous exposé le rapport de présentation des budgets primitifs.

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Ce budget 2020 est le dernier que je vous présenterai, que nous voterons et nous ne l'exécuterons pas ensemble.

Les orientations proposées lors du débat de décembre dernier, à savoir :

- Limitation des dépenses de fonctionnement,
- Gestion rigoureuse de la dette,
- Maîtrise de la fiscalité,
- Et application d'un programme d'investissement respectueux des attentes de la population et conforme aux règles de développement durable qui nous guident depuis de nombreuses années,

ont été respectées pour son élaboration, comme vous allez pouvoir le constater.

Plus d'un million 600 milles euros vont être investis pour nos voiries, nos bâtiments, nos aménagements urbains pour améliorer le quotidien de la population et rendre plus attractive notre cité balnéaire.

Vous avez noté au travers de la présentation du compte administratif du budget principal que nous avons réalisé un exercice 2019 très satisfaisant puisque les investissements, dont bon nombre ont

tenu compte de la nécessité d'accélérer la transition écologique, ont été très fortement autofinancés ou fortement subventionnés, et la dette en capital a encore diminué pour atteindre, au 31/12/2019 6 450 000 euros, alors que nous avons maintenu les taux de fiscalité.

De ce fait le niveau de l'autofinancement prévisionnel de près d'1,5 million pour 2020 n'a jamais été atteint jusqu'alors, ce qui permet de n'inscrire qu'un emprunt de 300 000 euros ; une gestion stricte nous a permis d'absorber la baisse des dotations qui nous a pénalisés dès le début de ce mandat, tout en désendettant la commune.

Cette maîtrise des coûts et l'optimisation des recettes sont perceptibles également dans la gestion des budgets annexes dont les résultats sont tout à faits satisfaisants ce qui a facilité la préparation des budgets primitifs.

I) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette année encore, les crédits inscrits sur le chapitre « charges à caractère général » diminuent de 7 % après une diminution de plus de 20 % entre 2014 et 2019, sans nuire à la qualité des services rendus, ni au niveau d'entretien de note parc immobilier et mobilier grâce aux actions menées par les services avec la renégociation des contrats, du traitement préventif, permettant de réduire les dépenses de réparations,....

Le chapitre « charges de personnel » qui est le plus important, comme pour la plupart des collectivités territoriales, et malgré l'augmentation de l'assurance statutaire (+ 20 000 euros) et les évolutions de carrières des agents, n'augmente que de 31 000 euros.

Les dépenses d'intérêts de la dette passant de 223 000 € à 205 000 €, on constate donc, globalement, une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 50 000 euros.

II) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a) Fiscalité

Sans toucher aux taux, et grâce à la dynamique des bases et aux actions menées pour renforcer l'équité fiscale le produit des contributions directes a augmenté de 110 000 € soit près de 5 % entre 2018 et 2019. Comme je l'avais annoncé je propose de maintenir les taux de nouveau. Pour information, les ressources financières dues au travail d'optimisation s'élève à 40 527 euros (19 012 € en 2018 et 21 515 € en 2019) soit 12 euros par habitant.

Il ne vous a pas échappé, non plus, le retour d'une bonne dynamique pour les recettes du Casino puisqu'elles ont progressé de plus de 5 %.

Enfin, le territoire communautaire n'étant plus éligible au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et suivant la loi de finances pour 2020, nous devrions percevoir, cette année encore, la garantie de sortie, mais pour 50 % de la somme perçue en 2019, ce qui représente une perte de recettes non négligeable.

b) Autres recettes de fonctionnement

Quant aux autres recettes (produits du domaine, des services ainsi que les dotations et subventions, elles devraient être quasiment identiques pour l'année 2020. En effet les produits du stationnement ont diminué en 2019 ; les automobilistes trouvant d'autres alternatives au « tout voiture » en centre-ville, notamment en empruntant les navettes estivales. Les recettes encaissées à la Maison des Johnnies sont en nette progression entre 2018 et 2019, du fait des investissements réalisés. Les opérations de promotion et de communication engagées et poursuivies au cours de l'intersaison devraient permettre d'accueillir, de nouveau, de nombreux visiteurs.

III) ENDETTEMENT

La capacité de désendettement au 31/12/2018 s'établissait à 6,7 années, déjà en nette amélioration puisqu'elle atteignait 9,1 années en 2017, et suivant ce budget, en rapportant l'autofinancement au montant de la dette en capital, nous clôturons ce mandat avec une capacité de désendettement de 4,5 années, soit, là aussi, un niveau jamais atteint.

IV) DEPENSES D'EQUIPEMENT

Du fait de la réduction des dépenses et de l'optimisation des recettes de la section de fonctionnement, les marges de manœuvre s'améliorent et nous permettent de financer de gros travaux, dans le prolongement de ceux débutés en 2018, pour ce qui concerne les pistes cyclables, ou d'amorcer le financement des travaux de protection du trésor de l'église, qui sera complété lorsque que nous obtiendrons les accords de subvention.

Ainsi,

- près de 560 000 € sont consacrés aux travaux de voirie avec la voie piétonne menant à Perharidy et d'autres travaux pour améliorer la circulation (près de la gare SNCF ou l'aménagement d'arrêts de cars assurant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite quai d'Auxerre ou au rond-point de Bonne Nouvelle,
- plus de 260 000 € sont prévus pour des travaux sur nos bâtiments communaux, en plus des 100 000 euros provisionnés pour l'église,
- près de 170 000 euros permettront de remplacer des candélabres, des bornes ou de financer l'effacement de réseaux,
- la fin des travaux de réfection des courts de tennis est prévue, tout comme des travaux au terrain de foot et le renouvellement ou le complément de matériel pour les services.

BUDGETS ANNEXES

Les usagers des services gérés avec ces budgets annexes n'auront pas à supporter d'augmentation au cours de l'exercice 2020, les produits encaissés étant suffisants pour financer leur activité.

Des investissements sont prévus sur chacun d'eux :

Port

La région Bretagne s'est engagée à réaliser les travaux de réhabilitation de l'estacade, la ville, pour sa part, aura à assurer l'aménagement de l'espace portuaire. Pour ce faire, des études seront commandées, et des crédits sont également prévus pour des travaux de gros entretien.

Camping

Quelques travaux sont prévus sur des bâtiments (bungalows, et bâtiment central).

Assainissement

L'essentiel des crédits ouverts concerne les travaux route de Kerfissiec mais aussi du traitement d'H2s à la station d'épuration et plusieurs postes de relèvement.

Eau

114 500 euros sont prévus pour réaliser divers travaux et notamment la rénovation de branchements route de Kerfissiec, dans le cadre des travaux engagés pour desservir ce quartier en assainissement collectif.

Maison de santé

Dans quelques semaines l'équipement sera livré, et cette année nous prévoyons pour régler les charges que nous aurons à supporter, certaines d'entre elles étant remboursées par les locataires. Des crédits complémentaires sont également inscrits en investissement pour compléter ceux déjà budgétisés en 2019 et reportés.

Pour conclure, je souhaite remercier sincèrement les agents du service, « gestion financière et ressources humaines », et notamment Madame Christine GUIVARCH, qui en est responsable, pour le travail accompli.

La qualité comptable de la commune a d'ailleurs été reconnue par la Direction Générale des finances Publiques puisque Madame Maryse GUENNEC nous a informés, en septembre dernier que l'Indice de Qualité des Comptes Locaux qui était en 2017 de 17,3 a progressé. Il était en 2018 de 18,8, c'est-à-dire bien au-dessus des moyennes départementale et nationale (17).

Il présente, ensuite, les documents des différents budgets, qui s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes à :

15 - Ville (P.J. n° 13)

Section de fonctionnement : 5 615 988,00 €

Section d'investissement : 4 873 808,00 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre :

- **ONT APPROUVÉ** le budget Ville proposé pour 2020.

16 - Port (P.J. n° 14)

Section de fonctionnement : 997 654,00 €

Section d'investissement : 931 336,00 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 contre :

- **ONT APPROUVÉ** le budget Port proposé pour 2020.

17- Eau (P.J. n° 15)

Section de fonctionnement : 260 619,00 €

Section d'investissement : 205 667,00 €

Intervention de Monsieur Michel AUTRET pour l'eau et l'assainissement

« La cour régionale des comptes, à l'issue de son audit, a demandé de mettre fin à la situation de suréquilibre structurel des budgets annexes eau et assainissement. Elle précise également dans son rapport que les excédents de trésorerie dégagés par ces budgets posent clairement la question des tarifs pratiqués. Les budgets eau et assainissement proposés ne tiennent pas compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Les tarifs eau et assainissement n'ont toujours pas été revus à la baisse. »

Réponse de Monsieur le Maire

La décision de baisser le prix de l'eau a été prise en 2018, après la rédaction de ce rapport. Une autre pourra être prise après l'application du nouveau contrat de Délégation de Service Public négocié fin 2019.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 22 voix pour, 4 contre :
- **ONT APPROUVÉ** le budget Eau proposé pour 2020.

18 - Assainissement (P.J. n° 16)

Section de fonctionnement : 639 293,00 €

Section d'investissement : 1 652 433,00 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 22 voix pour, 4 contre :
- **ONT APPROUVÉ** le budget Assainissement proposé pour 2020.

19 - Camping (P.J. n° 17)

Section de fonctionnement : 35 000,00 €

Section d'investissement : 46 258,00 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 contre :
- **ONT APPROUVÉ** le budget Camping proposé pour 2020.

20 – Maison de Santé (P.J. n°18)

Section de fonctionnement : 50 000,00 €

Section d'investissement : 920 561,00 €

Intervention de Monsieur Michel AUTRET

Lors du dernier conseil les prix de vente et de location ont été décidés par le conseil. Nous l'avons déjà dit lors de ce débat, nous considérons que la totalité de cette opération doit être financée par les professionnels pour lesquels la maison de santé a été construite à l'exception de la voirie qui desservira à terme les habitations situées derrière la Maison de Santé et des réseaux. Les prix de vente et de location doivent en tenir compte ce qui n'est pas le cas.

Réponse de Monsieur le Maire

Cette discussion a déjà eu lieu lors de l'adoption des prix de vente et de location, fin 2019, et le conseil a voté.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 23 voix pour et 3 contre :
- **ONT APPROUVÉ** le budget Maison de Santé proposé pour 2020.

21 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020

Comme il l'a annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire a proposé de maintenir les taux des contributions directes aux niveaux de ceux adoptés en 2019 pour 2020.

A savoir comme suit :

- taxe d'habitation : 12,07 % (même si elle n'est pas nécessaire pour 2020)

- taxe foncier bâti : 15,94 %

- taxe foncier non bâti : 45,38 %.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 abstention :
- **ONT ACCEPTÉ** le maintien de ces taux pour l'année 2020.

22 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PILOTE PAR LA REGION BRETAGNE POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS ALGICIDES POUR LES OUVRAGES PORTUAIRES

Monsieur le Président de la Région Bretagne propose la création d'un groupement de commande (tel que défini à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics). Ce groupement de commande permettrait aux concessionnaires associés de se fournir à tarif négocié en produits algicides adaptés et autorisés pour l'entretien des ouvrages portuaires. Ce groupement de commande sera formalisé par une convention constitutive de groupement passée entre la Région et chaque concessionnaire associé. Monsieur le Maire a proposé de l'autoriser à signer la convention constitutive de ce groupement. (P.J. n°19)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

23 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DES CHARGES – Régularisation ADS 2019

Monsieur le Maire a proposé d'approuver l'attribution de compensation de notre commune pour les actes ADS à 8 680 euros pour l'année 2019 et la régularisation au profit de Haut Léon Communauté d'un montant de 680 euros. (P.J. n°20)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** la régularisation des ADS proposée pour 2019.

24 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DES CHARGES – Montant prévisionnel de l'Attribution de Compensation 2020

Monsieur le Maire a proposé d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges réunie le 3 décembre 2019 et qui a arrêté prévisionnellement l'attribution de compensation de notre commune à 292 482 euros pour l'année 2020. (P.J. n°21)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** l'attribution de compensation proposée pour 2020.

25 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ARRET DE CAR A BONNE NOUVELLE

Dans le cadre des travaux d'aménagement des pistes cyclables sur la RD 58, a été envisagé, avec les services de la région Bretagne, compétents dans le domaine du transport scolaire, la réalisation d'arrêts de car à hauteur du rond-point Bonne nouvelle. La dépense est estimée à 40 489,60 euros et ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 70 %. Resteraient donc à la charge de la commune 30 % de cette dépense, soit 12 146,88 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter cette subvention, et de signer la convention de financement à intervenir avec le conseil régional.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et l'autorisez-vous à signer la convention de financement correspondante à intervenir avec le Conseil Régional.

Une subvention a également été sollicitée auprès du Conseil Régional par décision du Maire en date du 9 avril 2019 pour l'aménagement de l'arrêt de car « ROSCOFF-Quai d'Auxerre » à ROSCOFF. Afin de sécuriser la convention de financement à intervenir avec la Région sur ce dossier Monsieur le Maire vous demande de l'autoriser à signer cette convention.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention de financement correspondante.

26 - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS COMPTE TENU D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE

Conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité.

Les besoins du service peuvent amener la Commune à créer des emplois non permanents et à recruter des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants :

Service	Nombre de saisonniers	Fonction	Correspondance au grade	Temps de travail	Période
Enfance jeunesse	1	Animateur (trice)	Adjoint d'animation (catégorie c)	Temps complet	1 semaine en avril
Enfance jeunesse	2	Animateur (trice)	Adjoint d'animation (catégorie c)	Temps complet	juillet
Enfance jeunesse	2	Animateur (trice)	Adjoint d'animation (catégorie c)	Temps complet	août
Police municipale	1	ASVP	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Du juin à septembre
Police municipale	1	ASVP	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Juillet et août
Communication	1	Chargé(e) de l'animation	Adjoint administratif (c)	Temps complet	Juillet et août
<u>Technique :</u> Entretien des sanitaires	1	Agent d'entretien	Adjoint technique (catégorie c)	Temps non complet (dimanches et jours fériés 4H/jour)	Mai juin septembre
Sanitaires	1	Agent d'entretien	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Juillet et août
Balayage	1	Agent d'entretien	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Juillet et août
Nettoyage des plages	1	Agent d'entretien	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Juillet et août
Archives	1	Archiviste	Conservateur (trice) du patrimoine (catégorie A)	Temps complet	Suivant les disponibilités

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** le recrutement de ces agents non titulaires compte-tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

27 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ANGE GARDIEN

L'école Ange Gardien organise un voyage en Angleterre pour les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2, dans le Devon, du 24 au 29 mai 2020. Le coût de ce voyage est estimé à 499 euros par enfant, et Madame Sandrine CABON, directrice de l'établissement, sollicite une subvention pour participer à ce financement. Après examen du dossier par les membres de la commission « affaires scolaires » qui ont émis un avis favorable, Monsieur le Maire propose d'allouer une somme de 10 euros par jour par

enfant (39 enfants), soit une dépense totale de 1 950 euros. Des crédits sont prévus à cet effet au budget primitif 2020.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention aux conditions indiquées.

Affiché le 25 février 2020